



STAGE à MOELAN sur MER



Fluidité du Mouvement, Méthode Feldenkrais du 18 au 22 avril 2017

Animé par Annick Augis, praticienne Feldenkrais diplômée

La méthode Feldenkrais propose une exploration en conscience du mouvement de façon inhabituelle et douce.

Elle permet de retrouver efficacité, fluidité et **plaisir du mouvement**. Elle est accessible à tous.

L'hébergement en **bord de mer**, le confort de la résidence de Beg-Porz, le temps libre à partager seul ou en groupe, offrent un cadre propice au calme et au **ressourcement**.

Les cours se déroulent en matinée et l'après-midi est libre (piscine de la résidence, sorties nature et culturelles).

Au programme

3 h d'activité Feldenkrais par jour : le mardi 15h30 – 18h30
du mercredi au samedi 9h – 12h

Hébergement

www.beg-porz.com

En pension complète, en chambre double

Domaine de Beg-Porz

29350 MOELAN sur MER

Dates

Accueil le mardi 18 avril à 15h

Fin du stage le samedi 22 avril à 15h

Matériel

Apporter une tenue chaude et confortable, un carré de moquette de 2m/1m et/ou un tapis de mousse (les leçons se déroulent en partie allongé sur le sol), un coussin pour la tête.

Convivialité

Si vous êtes conteurs, musiciens, chanteurs, lecteurs ; si vous souhaitez nous faire découvrir un jeu de société, n'hésitez pas à nous faire partager vos talents.

Tarifs (chèques ANVC acceptés)

Stage : 190 € (adhésion à l'association comprise)

Hébergement : 289,95 € (chambre double)

345,95 € (chambre simple sous réserve de disponibilité)

Inscriptions : Annick Augis Prospero Théâtre

prospero.theatre@gmail.com

06 78 35 63 14

www.voix-en-mouvement.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer à Prospero Théâtre 91 rue de Tripoli, 72000 Le Mans)

Nom : Prénom

Adresse :

.....

Tel : Mail :

Je m'inscris au stage animé par Annick Augis «Fluidité du mouvement »,
à Moelan sur Mer du 18 au 22 avril 2017.

Je verse un chèque d'arrhes de 100 € à l'ordre de l'Association « Prospero
Théâtre » pour le stage.

Je verse un chèque d'arrhes de 200 € à l'ordre de Domaine de Beg-Porz pour
l'hébergement.

Date

Signature

.....

(à lire et conserver)

Règlement relatif à l'inscription aux stages

Pour respecter nos engagements auprès des professionnels intervenant dans nos stages, et pour la clarté de nos contrats nous nous vous informons que :

L'inscription n'est effective qu'après versement des arrhes **au plus tard un mois avant** la date du stage ;

Le solde dû est à verser **au plus tard une semaine avant** la date du stage. À défaut l'inscription est nulle et les arrhes sont perdues.

Sauf cas de force majeure, entendue au sens courant, tout désistement intervenant **au plus tard trois jours avant** le début du stage entraîne le non-remboursement des sommes versées ;

À l'exclusion des arrhes, ces sommes pourront **sur demande** être considérées comme un avoir pour un stage ultérieur pendant un an à compter de la date de désistement ;

Tout aménagement est recevable et envisageable dans une discussion de bonne foi.

Observations :

*La tenue du stage est subordonnée à un nombre minimum d'inscriptions. En cas d'inscriptions insuffisantes il est susceptible d'être annulé ou reporté. Dans ce cas l'ensemble des sommes versées (y compris les arrhes) seront restituées. Le Prospero Théâtre s'engage à informer les personnes inscrites **au plus tard** 10 jours avant la date du stage.*

Les inscriptions sont recevables jusqu'à la veille du stage, sous réserve de places disponibles et versement de l'ensemble des sommes dues.

Merci de votre compréhension.

Association Prospero Théâtre
Le président
Jean-François Franchet,